



## Compte rendu du Conseil d'Administration Lundi 19 février 2024

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du Chef d'établissement pour une séance ordinaire.  
La séance commence à 18h05.

### Présence au Conseil d'Administration

Qualité	Titulaires	Pré- sent	Absent	Excusé	Suppléants	Pré- sent	Absent	Excusé
<b>Membres de droit interne</b>								
Chef d'établissement	M. GAGNOL Olivier	X			/			
Adjointe	Mme TRAN Marjolaine	X			/			
Gestionnaire	Mme CHÉRON Gaëlle	X			/			
CPE	Mme ROSTIAUX Pauline			X	/			
DDFPT	M. TIXIER Christophe	X			/			
<b>Elus locaux</b>								
Représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire								
Vice-président du Conseil Régional	M. CHÉREAU Antoine			X	Mme BERNARD Lydie			X
Conseiller Régional	M. BARRÉ Philippe			X	M. FILLET Jean-Patrick	X		
Représentants du Conseil Municipal								
Adjoint au Maire des Affaires Scolaires	M. BOUANCHEAU Patrice				/			
Représentant Communauté de Communes	M. MANDIN Patrick				/			
<b>Personnalité qualifiée</b>								
/					/			
<b>Représentants des Personnels de l'établissement</b>								
Personnels d'enseignement	Mme COURBET Florence	X			M. THIEBAUT Éric			
	M. LOUESSARD Stéphane	X			M. DAVIAUD Cyriaque	X		
	Mme FRANCOZ Florence	X			M. BOURDIN Laurent			
	Mme BAHUAU Nadège	X			Mme SAVIDAN Mélanie			
	Mme FOISSEY Marie-Pierre	X			Mme LUGNIER-FAURRE Elise	X		
	Mme POIRIER Amandine	X			Mme GUILLAUD Nathalie			
Personnels ATSS Personnels Agents Régionaux	M. MEIGNANT Ludovic	X			Mme CESBRON Nathalie			
	Mme RETAILLEAU Marylène	X			M. LAMBERDIERE Laurent			
	Mme ENFREIN Monique			X	Mme AUDOUARD Sandra	X		
	Mme FOURNIER Maryline	X			Mme THIEBAUT Frédérique			
<b>Représentants des parents d'élèves</b>								
Parents d'élèves	Mme LANSSADE Emmeline	X			Mme CHARPENTIER Virginie			
	M. BARRETEAU Sébastien				M. DUTREIN Mickaël	X		
	Mme ZAHM Françoise	X			Mme CAILLAUD Monique			
	Mme MAILLOT Angélique				M. VERON Patrice			
	M. LEBON Alexandre	X			/			
<b>Représentants des Elèves</b>								
Elèves	Mme HOARAU Anouk	X			Mme BERGER Enéa			
	Mme PERRIGAUD Maylis	X			Mme LATAPIE Clara			
	M. NOEL Maxence	X			Mme LEFORT-GRELARD Nina			
	M. LETILLY Estevan	X			/			
	Mme GRONDIN Camille				/			

Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 15.  
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Mme FRANCOZ Florence.

### 1. Fonctionnement du Conseil d'administration

#### 1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 23/11/2023

M. le Proviseur remercie Mme HOARAU pour la prise de note et la rédaction du précédent compte-rendu.  
Le Président soumet au vote le compte-rendu du conseil d'administration du 23/11/2023.

## Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 1.2. Ordre du jour du présent conseil

Le Président informe les membres du Conseil de l'ajout d'un point :

- 2.4. Tarif Objet Confectionné « 50 ans GRETA »
- 2.5. Conventions « Plans de maintenance »

Le Président annonce l'inversion des points 3.7, 3.8 et 3.9, :

- 3.7. Proposition D.H.G. SEP
- 3.8 Proposition D.H.G. LGT
- 3.9. Propositions d'ouvertures et fermetures de postes

## 2. Affaires financières

### 2.1. Conventions TurboSelf/Selfair

La Secrétaire Générale présente une à une les 3 conventions qui unissent le Lycée avec la Société TURBOSELF pour la gestion de l'accès au self :

- La convention My TurboSelf a déjà été validée lors du Conseil du 23/11/23 (1 852.11 €)
- La convention annuelle de licence du logiciel (792.00 €)
- La convention de maintenance des équipements (3 173.81 € en 2024 pour 3 ans)

Par ailleurs, des accès sont gérés par TURBOSELF SECURITE (Portillon entrée, parking vélos, portail parking personnels et portes intermédiaires bâtiment A). La licence et l'assistance pour 2024 est fixée à 505.56 €.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer ces conventions

### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 2.2. Décision Budgétaire Modificative pour Information 2024-1

La Secrétaire Générale présente les modifications saisies depuis le vote du Budget 2024 :

- + 1 147.77 € sur le SRH au titre d'une subvention FCSH pour une réparation du lave batterie
- + 25 488.32 € sur le ALO pour le paiement des fournitures livrées en 2024 dans le cadre des plans de maintenance 2023

### 2.3. Don d'une sableuse par un établissement scolaire

La Secrétaire Générale explique qu'il s'agit de recevoir une sableuse de 2006 dont le lycée donateur n'a plus l'usage. Le transport sera assuré par le Lycée Rosa Parks.

Le Président soumet au vote l'acceptation de ce don.

### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 2.4. Tarif Objet Confectionné « 50 ans GRETA »

La Secrétaire Générale explique qu'il s'agit de fabriquer, à la demande du GRETA-CFA de Vendée :

- 50 objets de bureau
- 100 porte-clé

Le tarif proposé tient compte de la matière d'œuvre, de l'usure de la machine et du coût des fluides. Cela représente 9.60 € pour l'objet de bureau et 1.60 € pour le porte-clé soit 640.00 € au total.

Une enseignante demande de quelle machine il s'agit : c'est une imprimante 3D, acquise fin 2023 pour un projet pédagogique transdisciplinaire. Elle vient prendre le relais de l'ancienne imprimante 3D, acquise au tout début de cette technologie, en panne de longue date, et devenue obsolète. Il conviendra, d'ailleurs, de procéder à sa mise au rebut et à sa sortie d'inventaire, ainsi qu'à son évacuation.

Il précise que la qualité, la rapidité sont décuplées, et que le coût de cette machine est devenu extrêmement accessible.

M. le Proviseur fait une remarque : l'achat d'un scanner 3D est à l'étude pour compléter cette imprimante.

Le Président soumet au vote l'acceptation de ce tarif.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 2.5. Conventions « Plans de Maintenance »

La Secrétaire Générale indique que la Région finance l'achat de fourniture dans le cadre de plans de maintenance. Le lycée en a déjà bénéficié en 2023. Pour 2024, 2 des 3 demandes proposées vont être soumises à l'approbation de la Commission Permanente. Il s'agit de :

- 1 plan de maintenance pour la mise en place de l'éclairage leds dans les ateliers (4 865.30 €)
- 1 plan de maintenance pour les plaques de plafond de l'espace TPE (3 269.15 €)

La peinture pour l'espace TPE n'a pas été acceptée, elle sera financée par le lycée.

Des conventions seront donc soumises au vote à l'issue du vote de la CP régionale.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer ces conventions.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

### 3. Affaires pédagogiques

#### 3.1. Convention d'accueil stagiaire auprès agent comptable

La Secrétaire Générale indique qu'elle a été contactée par une professeure en reclassement qui souhaite devenir Secrétaire Générale d'EPL. Ce stage d'observation aura lieu du 21 au 23 Février 2024.

Le Président soumet au vote l'autorisation de signer cette convention tripartite avec le Rectorat.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 3.2. Convention d'accueil stagiaire auprès documentaliste

Le Président soumet au vote la convention d'accueil, approuvé et programmé par Mme COURBET, Professeure-Documentaliste d'un stagiaire à ses côtés.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 3.3. Conventions aménagement du parcours scolaire

Le Président soumet au vote les sept nouvelles conventions qui encadrent chacune des situations énoncées, toutes répondant à une nécessité d'individualisation des parcours, de lutte contre le décrochage scolaire, d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

M. Le Proviseur précise que le Lycée Jean MONNET a renoué les liens de grande proximité avec la MLPH, Mission Locale située à proximité.

Mme TRAN, Proviseure-Adjointe est correspondante privilégiée, et représente le LPo au sein des diverses instances, notamment le Conseil d'Administration.

Elle est également associée à l'écriture du nouveau projet de la structure, incluant nos partenariats.

Convention de stage :

- Convention de stage : Application en milieu professionnel
- Convention de stage : Initiation en milieu professionnel
- Convention de stage : Observation en milieu professionnel
- Convention de Formation Inter-établissements
- Convention de Parcours Aménagé de la Formation Initiale
- Proposition de parcours individualisé coordonné par le GPDS
- Convention de session d'accueil à la MLDS

Un parent d'élève demande comment sont encadrés, financés ces différents stages. M. le Proviseur répond que les consignes ne sont pas encore connues.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

#### 3.4. Plan RCD (Remplacement de Courte Durée)

M. Le Proviseur présente le plan annuel RCD, qui prévoit les modalités retenues pour faire monter en puissance les dispositifs visant à ne pas laisser les élèves sans prise en charge pédagogique pendant l'absence d'un enseignant. Il rappelle que ces dispositifs ne permettent que rarement de suppléer la discipline du collègue absent.

M. Le Proviseur précise qu'il est plus aisé de suppléer un collègue absent à la SEP, qui reste organisée en divisions, alors que le cycle terminal du Lycée Général multiplie les groupes distincts, limitant considérablement les possibilités de prise en charge.

Aussi, serait-il souhaitable de proposer des activités complémentaires aux enseignements (CPS, PIX, Parcours-sup...) susceptibles d'être facilement mises en œuvre.

#### 3.5. Convention participation financière ALP (Association des Lycées Publics de Vendée)

M. LETILLY quitte la salle à 18h40.

Le Président soumet au vote ladite convention, qui permet au LPo Jean MONNET d'être intégré à l'Association des Lycées Publics, qui permet un échange et une analyse des pratiques, de mutualiser les moyens de communication, tant à destination des partenaires extérieurs qu'institutionnels.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	22	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	1	Nombre de votes CONTRE	0

#### 3.6. Sécurité – Protocole d'alerte à la bombe

La Secrétaire Générale indique que la dernière Commission Hygiène et Sécurité a validé un nouveau protocole en cas d'alerte à la bombe qui n'existait pas encore.

Celui-ci prévoit l'usage de la sonnerie PPMS Risque Majeur avec un message exigeant une évacuation immédiate avec ses affaires. Selon les cas, les lieux de repli pourraient être les gymnases à proximité.

Constatant que les protocoles déjà en vigueur sont parfaitement maîtrisés, le réflexe d'entendre les consignes audios diffusées dans tout l'établissement permettaient très probablement la diffusion des instructions retenues.

Ce nouveau protocole sera à disposition des personnels sur l'intranet du Lycée.

Les membres du Conseil d'Administration s'accordent sur le fait de ne pas diffuser publiquement ce protocole, afin de ne pas suggérer de mauvaises intentions jusque là épargnées à notre établissement.

M. LETILLY revient à 18h45.

#### 3.7. Propositions d'ouvertures/fermetures de postes

Le Président soumet au vote la proposition de fermeture d'un poste de Lettres Modernes, ainsi qu'un poste d'Histoire-Géographie, au Lycée Général et Technologique.

Il remercie l'ensemble des équipes, notamment enseignante, pour le dialogue respectueux qui s'est instauré tout au long des nombreuses concertations, ainsi que du travail collectif qui a permis d'affronter au mieux cette situation douloureuse. Les arguments ont tous été entendus, et les arbitrages explicités.

Il fait remarquer que la marge laissée à la transformation en H.S.E. à la rentrée sera minime.

Par ailleurs, il convient que les nombreux enseignants amenés à intervenir sur plusieurs établissements ne pourront sans doute pas s'investir autant qu'actuellement.

Enfin, ces projections ne laissent que très peu d'articulations possibles dans les emplois du temps. Mme TRAN explique quelques-unes des nombreuses contraintes auxquelles elle sera confrontée.

Concernant le poste de Lettres, il déplore être contraint par une situation administrative particulière qui amène à voir partir une enseignante très bien intégrée au sein des équipes, alors qu'un poste est occupé par une titulaire, depuis la rentrée 2019, qui n'a jamais enseigné au sein du Lycée.

Nonobstant, M. Le Proviseur tient à faire part de son profond regret de détacher de l'établissement deux enseignants de grande valeur.

#### Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	23	Nombre de votes POUR	4
Nombre d'abstention	2	Nombre de votes CONTRE	17

#### 3.8. Proposition D.H.G. SEP

Le Président remercie M. TIXIER, DDFPT, pour l'instruction, participative et consensuelle, de ces travaux préparatoires, et l'invite, en son nom, à présenter les grandes lignes de la répartition envisagée.

Le Tableau Récapitulatifs des Moyens (TRM) de la SEP détermine le nombre de supports, d'heures postes par disciplines, afin d'assurer la rentrée 2024.

M. TIXIER présente les effectifs prévus pour la rentrée 2024 : 411 (contre 372 à la rentrée 2023) et leur répartition en 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de CAP ; 2<sup>de</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale Bac Pro.

La réforme de l'enseignement professionnel amène :

- Plus d'heures d'enseignement général
- Moins d'heure en co-intervention
- Moins d'heures de chef d'œuvre
- Moins d'heure de soutien au parcours

En revanche, le nombre d'heures en groupes allégés est très augmenté.

En Terminale, l'année scolaire sera partagée en 2 à partir du dernier trimestre : soit les élèves partent en stage de 6 semaines, soit ils sont pris en charge au lycée pour préparer l'enseignement supérieur. En conséquence, il y aura mois de PFMP.

Mme FRANCOZ fait remarquer que les stages de ces élèves se feront en même temps que les 1<sup>ère</sup> Bac pro et les seconde d'enseignement général : cela va faire beaucoup de demandes de stages en entreprise.

M. TIXIER évoque le projet de la direction d'élargir le champ de découverte de nos élèves de 3 PM : actuellement, les élèves ne sont pris en charge, en la matière, qu'en atelier menuiserie. Nous envisageons de permettre à chacun d'eux d'explorer l'ensemble des filières de la SEP. Plusieurs organisations sont possibles, et seront arbitrées par les équipes pédagogiques.

Mme LUGNIER-FAURRE demande si ces heures d'atelier des 3<sup>èmes</sup> sont affectées dans cette DGH. Une réponse positive est donnée par M. TIXIER. Elles sont intégrées sous la forme d'heures supplémentaires, mais aucune ne conduit à dépasser les deux heures réglementaires qu'il est possible de demander à un enseignant.

#### 3.9. Projection D.H.G. LGT

Le Président présente le Tableau Récapitulatifs des Moyens (TRM) du LGT.

Monsieur Le Proviseur rappelle la procédure, qui le conduira à soumettre au vote ces deux tableaux. Conformément aux dispositions réglementaires, un éventuel rejet de ces répartitions donnerait lieu à la convocation d'un nouveau Conseil d'Administration.

M. Le Proviseur estime avoir beaucoup consulté, entendu, et au final arbitré en toute objectivité et déontologie, dans un contexte difficile de réduction des moyens, et des incidences humaines très impactantes. En conséquence, sauf évolution inattendue de la structure et, ou des moyens, les présents tableaux sont ceux qu'il arrêtera au final.

M. le Proviseur présente les effectifs de Secondes, 1ère et Terminale à la rentrée 2024 et les groupes envisagés.

Certains ont des effectifs problématiques. Par exemple, en SVT, il prévoit 24 élèves en Terminale spécialité SVT. Si un élève supplémentaire se présente, il devra soit changer de spécialité soit aller dans un autre établissement.

Le TRM montre 2 suppressions de postes et 8 disciplines qui devront des CSD.

Les enseignants lisent une motion pour expliquer leur très fort désaccord devant cette DHG (document joint).

Les parents d'élèves lisent également une motion allant dans le même sens (document joint).

La question est posée concernant les autres personnels (agents, vie scolaire, administratifs). M. Le Proviseur répond que, effectivement, il est probable que les dotations à venir tiennent compte de ces évolutions d'effectifs.

#### 4. Questions Diverses

Les enseignants lisent une nouvelle motion concernant les travaux au lycée et leur inquiétude à propos de la date de signature de fin de chantier par la Région. Le texte est envoyé à sa demande à M. FILLET, représentant de la Région (document joint).

### Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20h00.

Le responsable de la prise de notes

Mme Florence FRANCOZ



Le Président

M. Olivier GAGNOL

